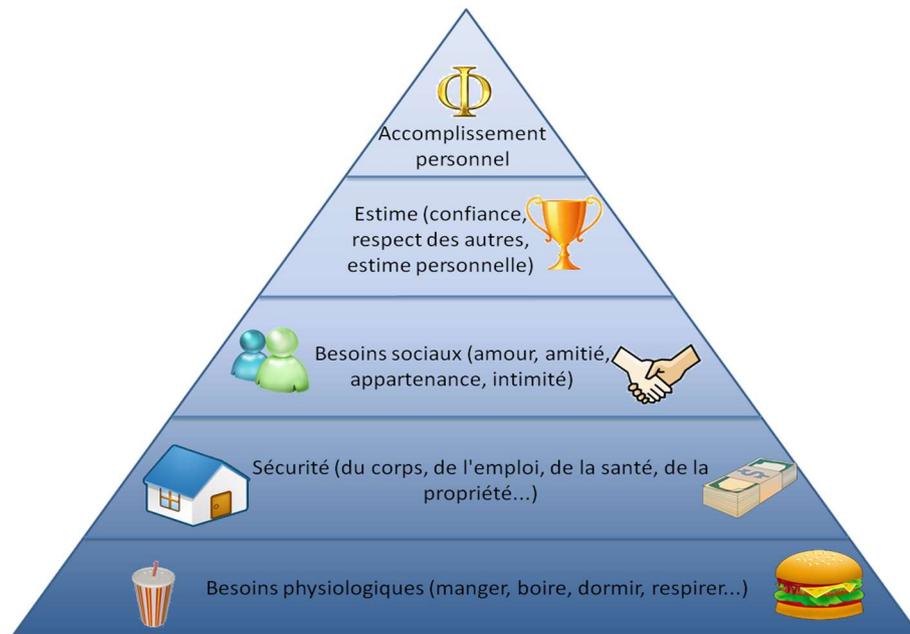


## MODELISATION DU PROCESSUS DE CONCERTATION

**AVANT** d'envisager une concertation et de la mettre en place, il est important de passer par différentes étapes.

### IDENTIFIER LES BESOINS DE L'USAGER



Les besoins mis en évidence sont ceux évoqués par l'utilisateur et seront travaillés davantage lors de l'identification des objectifs.

### QUESTIONNER LA PERTINENCE DE LA MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION PAI

D'autres types de concertations existent. La concertation PAI est-elle la plus adaptée dans ce cas-ci ? (pour la différenciation entre concertation PAI et Concertation Autour du Patient Psychiatrique, voir annexe 1)

### INFORMER L'USAGER DU CADRE DE LA CONCERTATION ET RECUEILLIR SON ACCORD

Vous pouvez vous aider de la charte relative au bon déroulement du PAI (Cfr. folder).

## IDENTIFIER LES PERSONNES ET/OU SERVICES RESSOURCES

Avec l'utilisateur, identifiez les personnes et/ou services pouvant l'aider dans l'atteinte des objectifs définis.



## CONVOQUER LES PERSONNES ET/OU SERVICES RESSOURCES



Il est important de transmettre à l'ensemble des participants:

- ✓ La convocation au PAI
- ✓ Le folder reprenant la charte
- ✓ La modélisation du processus

## PENDANT la concertation

### ANIMER LA RÉUNION

Afin de faciliter le déroulement du PAI, un jeu de cartes (annexe 2) est mis à votre disposition de manière à :

- ✓ Rappeler ce qu'est et n'est pas une concertation et un PAI (carte jaune)
- ✓ Définir le cadre et les règles à respecter (cartes vertes)
- ✓ Répartir les rôles (cartes bleues)
- ✓ Offrir aux participants la possibilité d'interpeller durant la concertation (cartes rouges)

Celui-ci permettra ainsi de :

- ✓ Rester centrés sur les objectifs définis
- ✓ Faire participer toutes les personnes présentes de manière égalitaire
- ✓ Donner la possibilité à chaque participant d'exprimer son ressenti

N'hésitez pas aussi à :

- ✓ Utiliser un support visuel, comme un tableau, si cela peut vous aider dans l'animation.

## APRES la concertation

### ASSURER LE SUIVI DE LA CONCERTATION



Il est important d'envoyer le plan de prise en charge à chaque participant et de débriefer de la concertation avec l'utilisateur.

### ORGANISER LA RÉUNION SUIVANTE

Au regard des délais fixés, envisager une nouvelle concertation si les objectifs ne sont pas atteints. Validez quand c'est nécessaire l'atteinte des objectifs en le signifiant dans le plan de prise en charge.



## Annexe 1

	C.A.P.P. <sup>1</sup>	P.A.I.
<b>Philosophie</b>	Les besoins de l'Usager au centre de la concertation	
<b>Pour qui</b>	Critères d'inclusion : - Diagnostic psychiatrique - Perte de certaines aptitudes - Contact préalable avec les soins de santé mentale Critères d'exclusion : Diagnostic principal de démence, de retard mental, de trouble neurologique, ... <sup>2</sup>	Toute personne en souffrance psychique
<b>Participants</b>	L'Usager, Au moins 3 partenaires d'institutions différentes, dont un représentant la santé mentale et un prestataire de la 1 <sup>ère</sup> ligne de soins ou d'un service d'aide agréé par les régions ou communautés compétentes. Les proches La personne de référence	L'Usager, Au moins un professionnel issu du secteur de la santé mentale, Les proches, La personne de confiance Le Référent
<b>Modalités pratiques</b>	Max. 3 concertations rémunérées par an (adultes), Réintroduire annuellement les annexes auprès du SISDEF	Non prédéfini : nombre de réunion en fonction de la nécessité, en évolution
<b>Rémunération</b>	Une rémunération est prévue en fonction du rôle, du statut, du lieu de la concertation	Pas de rémunération

## Annexe 2

Pour obtenir le jeu de carte, veuillez envoyer un mail à [psy107verviers@gmail.com](mailto:psy107verviers@gmail.com)

<sup>1</sup> Pour toute information complémentaire, s'adresser à : [claire.bemelmans@sisdef.be](mailto:claire.bemelmans@sisdef.be)

<sup>2</sup> Les critères exhaustifs d'inclusion et d'exclusion sont repris dans l'arbre décisionnel élaboré par le Sisdef, repris sur le site [www.sisdef.be](http://www.sisdef.be)

